

# MH EPARGNE OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL L

Reporting au 28/11/2025

**Actif net du portefeuille : 79,10 M€**  
**Valeur liquidative de la part : 10,030 €**



## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Investi en obligations cotées et non cotées de la zone euro (via son fonds maître), ce fonds thématique sélectionne des entreprises ayant un impact social significatif. Les entreprises cibles agissent pour la réduction des inégalités homme/femme, l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'entreprise et l'emploi des seniors.

## CARACTÉRISTIQUES

**Date de création :** 30/09/2025

**Durée de placement :** > 5 ans

**Indicateur de risque (SRI) (1) :**

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible Risque le plus élevé

**Forme juridique :** FCPE

**Classification AMF :** Obligations et autres titres de créance libellés en euro

**Article SFDR (2) :** 9

**Code AMF :** 990000204979

**Devise :** Euro

**Indice de référence :**  
(Coupon nets réinvestis)  
100% Bloomberg Euro Aggregate : Corporates -- 500MM

**Fréquence de valorisation :** Quotidienne

**Société de gestion :** SIENNA GESTION

**Gestionnaire :** SIENNA GESTION

**Valorisateur :** CACEIS FUND ADMINISTRATION

**Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation :** 1,20%

**Coûts de transaction :** 0,29%

**Affectation des résultats :** Capitalisation

**Principaux risques :**

Risque de perte en capital

Risque de taux

Risque de crédit

Risque de durabilité

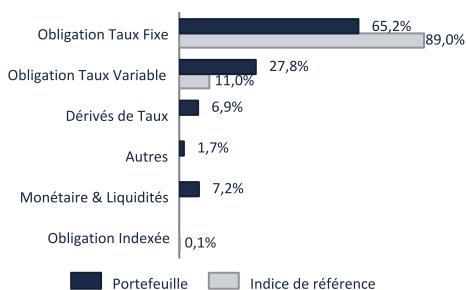
Risque de contrepartie

## PERFORMANCES PASSEES

Votre fonds ne dispose pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

*Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.  
La date de première VL du fonds est le 30 septembre 2025.  
La devise de référence est l'euro (EUR).*

## ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE\*



## LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC\*

Valeurs	Poids
RTEFRA 3.5% 04/33 EMTN	1,19%
RIFP 3.25% 03/32 EMTN	1,11%
CMARK 3.635% 07/35 EMTN	1,03%
ACFP 3.5% 03/33 EMTN	1,03%
AYVFP 4% 01/31	1,02%

\* Les données affichées sont celles du fonds maître.

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 9 : Produit financier qui promeut un objectif d'investissement durable



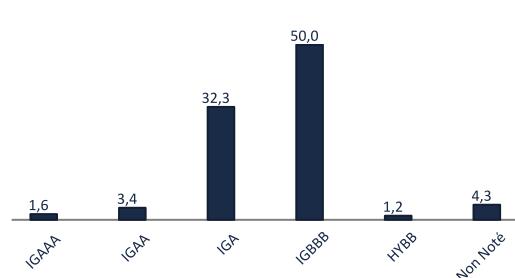
Retrouvez notre analyse des tendances et nos convictions

## SENSIBILITÉ\*

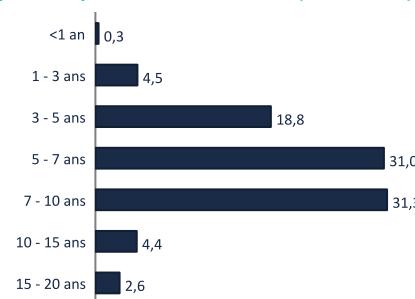
	Date du rapport	Mois précédent	31/12/2024
Portefeuille	4,32	4,72	5,41
Indice de référence	4,48	4,42	4,35

## ANALYSE DU FONDS MAITRE - TAUX

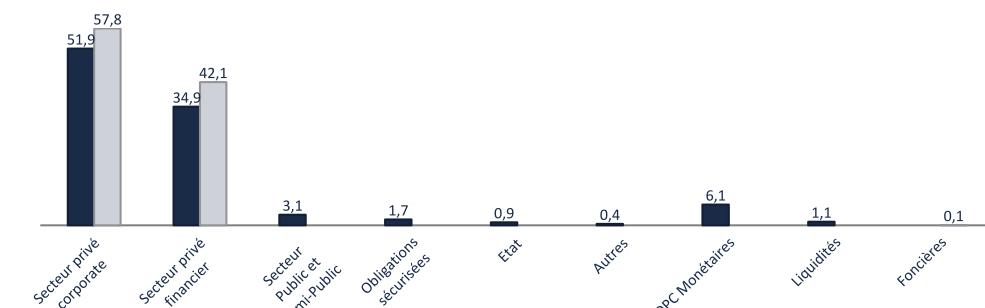
Répartition par notation long terme (en % d'actif)\*



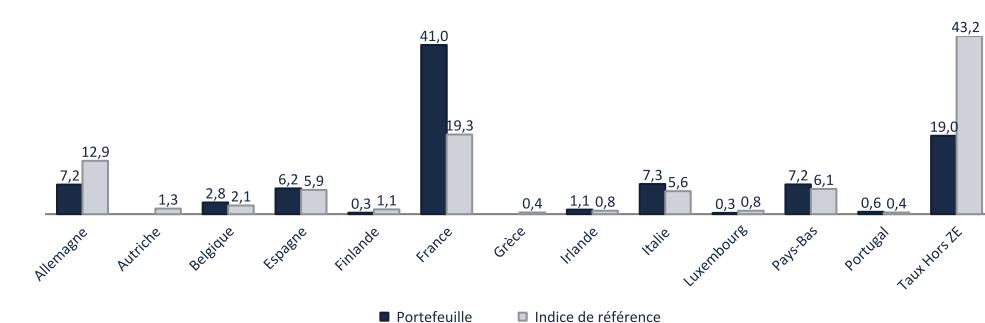
Répartition par tranche de maturité (en % d'actif)\*



Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)\*



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)\*



\* Les données affichées sont celles du fonds maître.

## ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

\* Les données affichées sont celles du fonds maître.

### Note Risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	16,14	18,67
Taux de couverture (en % de l'actif)	99,41%	99,53%

**Note risque ESG du portefeuille :** Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

### Contribution des piliers E, S et G au risque ESG global\*

Fonds/Indices	Contribution du pilier E	Contribution du pilier S	Contribution du pilier G
Portefeuille	20,32%	49,24%	30,44%
Indice de référence	19,98%	48,61%	31,41%

\* Les pourcentages présentés par pilier E ou S ou G représente la contribution de ce pilier au risque global ESG du fonds/univers de départ.

Le taux de couverture concerne le périmètre des investissements éligibles (corpo) hors liquidités et hors publics.

### Controverses par niveau de gravité

Niveau de controverse	% de l'actif du fonds (hors OPC, dérivés, liquidités, souverains) exposé à des controverses	% de l'indice exposé à des controverses
Aucune controverse identifiée	14,10%	14,39%
Niveau 1	18,59%	13,24%
Niveau 2	41,80%	42,99%
Niveau 3	24,66%	24,34%
Niveau 4	0,84%	4,04%
Niveau 5	0,00%	1,01%
Taux de couverture	99,41%	99,73%

Source des données : Sustainalytics

## ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

\* Les données affichées sont celles du fonds maître.

Thématique	Indicateur d'incidences négatives*	FONDS	UNIVERS DE DÉPART	Définition de l'indicateur
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de Gaz à effet de serre (GES) en tCO2eq	2 897	6 919	Emissions de GES en absolu sur le scope 1 et 2 en tCO2 eq. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
		Couverture : 86%	Couverture : 81%	
	Empreinte carbone en tCO2eq	46 175	68 624	Emissions de GES en absolu sur le scope 1, 2 et 3 en tCO2 eq. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
		Couverture : 86%	Couverture : 81%	
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tCO2eq/M€	28,06 / M€	57,64 / M€	Emprunte carbone en tCO2 eq / M€ investis sur les scopes 1 et 2. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
		Couverture : 86%	Couverture : 81%	
	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	447,21 / M€	571,77 / M€	Emprunte carbone en tCO2 eq / M€ investis sur les scopes 1, 2 et 3. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
		Couverture : 86%	Couverture : 81%	
	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	64,92 / M€	87,43 / M€	Intensité de GES des sociétés investies sur les scopes 1 et 2, en tCO2 eq / M€ revenus.
		Couverture : 89%	Couverture : 86%	
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique en GWh/M€	902,79 / M€	1 000,82 / M€	Intensité de GES des sociétés investies sur les scopes 1, 2 et 3, en tCO2 eq / M€ revenus.
		Couverture : 89%	Couverture : 86%	
Biodiversité	Activité ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité	2,11%	7,37%	Part des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles – exprimé en % d'Aum.
		Couverture : 99%	Couverture : 95%	
Eau	Rejets dans l'eau	54,84%	52,52%	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergies non renouvelables, par rapport à celle provenant d'énergie renouvelable – exprimé en % du total de source d'énergie.
		Couverture : 82%	Couverture : 75%	
Déchets	Ratio de déchets dangereux radioactifs en t/M€	10,78%	20,51%	Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergies non renouvelables, par rapport à celle provenant d'énergie renouvelable – exprimé en % du total de source d'énergie.
		Couverture : 41%	Couverture : 37%	
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique en GWh/M€	0,44	0,97	Consommation d'énergie en GWh par M€ de revenus des sociétés investies, par secteur à fort impact climatique.
		Couverture : 35%	Couverture : 34%	

Afin de respecter l'exigence du Label ISR, le fonds s'engage à surperformer son univers de départ (Bloomberg Euro Aggregate thématique social) sur les deux indicateurs suivants :

- 1<sup>er</sup> indicateur : la mixité au sein des organes de gouvernance en %.
- 2<sup>e</sup> indicateur : l'intensité de GES en tCO2eq/ M(€) de revenus sur les scopes 1 & 2.

\*déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, telle que décrite par les normes techniques mentionnés à l'article 4, paragraphes 6 et 7 du règlement européen (UE) 2019/2088.

L'ensemble des indicateurs d'incidences négatives provient du fournisseur de données Sustainalytics.

Le taux de couverture concerne le périmètre des investissements éligibles (corpo) hors liquidités et hors publics.

## ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

\* Les données affichées sont celles du fonds maître.

Thématique	Indicateur d'incidences négatives	FONDS	UNIVERS DE DEPART	Définition de l'indicateur
Questions sociales et de personnel	Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,84%  Couverture :  99%	0,81%  Couverture :  95%	Part des sociétés investies ayant participé à des manquements du Pacte mondial des Nations-Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – exprimée en % d'Aum.
	Absence de processus et de mécanismes de conformité relatifs aux normes internationales	30,78%  Couverture :  99%	31,78%  Couverture :  95%	Part des sociétés n'ayant pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations-Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanisme de traitement des plaintes permettant de remédier à de tels manquements – exprimée en % d'Aum.
	Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	23,76%  Couverture :  6%	20,43%  Couverture :  5%	Ecart de rémunération moyenne non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés investies – exprimé en % du salaire horaire brut des salariés masculins.
	Mixité au sein des organes de gouvernance	44,96%  Couverture :  88%	43,41%  Couverture :  81%	Ratio femmes/ hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées – exprimé en % nombre total de membres.
	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,35%  Couverture :  99%	0,39%  Couverture :  95%	Part des sociétés participant à la fabrication ou à la vente d'armes controversées - exprimé en % d'Aum.

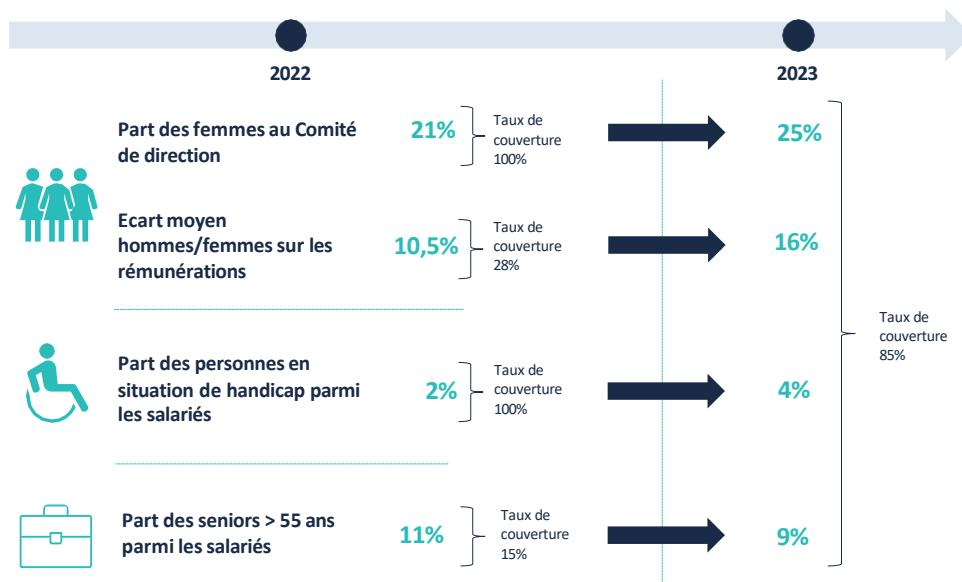
Les deux indicateurs PAI additionnels choisis sont les suivants :

Eau, déchets et autres matières	Dégénération des terres, désertification, imperméabilisation des sols	19,69%  Couverture :  99%	21,60%  Couverture :  95%	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols (en %).
Questions sociales et de personnel	Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	16,16%  Couverture :  99%	13,16%  Couverture :  95%	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (en %).

## ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE – POCHE NON COTÉE\*

### Evolution de la trajectoire sociale

- Source des données :** questionnaire ESG annuel complété par les emprunteurs
- Résultats des indicateurs extra-financiers pondérés par la part des actifs dans le fonds
- Taux de couverture 85%<sup>1</sup> pour 2023



Pour l'année 2023 le taux de couverture a significativement augmenté pour les indicateurs écart moyen de rémunération entre les genres et taux d'emploi des seniors. Cela a conduit à une dégradation de ces deux indicateurs en raison de l'intégration de données plus complètes et représentatives de l'ensemble du portefeuille. L'objectif des clauses d'impact est d'accompagner les emprunteurs dans l'amélioration de leur trajectoire sociale.

Un diagnostic social initial des entreprises est réalisé sur leurs indicateurs sociaux. Un suivi de la trajectoire sociale est ensuite réalisé pour chaque entreprise.

La trajectoire sociale est suivie sur la base des trois thématiques suivantes :

- Réduction des inégalités femmes/hommes** (promotion des femmes, rémunération)
- Inclusion du handicap en entreprise** (sensibilisation/formation à l'inclusion du handicap, emploi des personnes en situation de handicap)
- Emploi des seniors** (sensibilisation/formation à l'inclusion des seniors)

Des clauses d'impact spécifiques à chaque entreprise sont mises en place. L'objectif est d'accompagner les emprunteurs dans l'amélioration de leur trajectoire sociale.

### Intentionnalité

- Engagement sans concession pour réduire les discriminations
- Nombre d'ODD\* réduit pour apporter la meilleure réponse possible : **3 ODD\***
- Participation à la transformation de l'économie
- Respect du principe de la transition juste



### Additionnalité

- Due diligence via un **audit du climat social** externalisé et un **questionnaire ESG** à remplir par l'entreprise
- Suivi des **clauses d'impact**
- Progression réalisée par les entreprises sur les indicateurs sociaux sur la période d'investissement

### Mesurabilité

- Mesure qualitative et quantitative
- Sélection de **KPIs** en lien avec les trois thématiques sociales
- Suivi des progrès** réalisés

### Exemples d'indicateurs

- Réduction des inégalités femmes/hommes**
  - Accès des femmes :
    - aux postes d'encadrement
    - au Comex
    - au CA
  - Egalité salariale
- Inclusion du handicap en entreprise**
  - Actions de sensibilisation/formation des équipes au handicap
  - Insertion dans l'emploi
- Emploi des seniors**
  - Maintien dans l'emploi et recrutement des seniors
  - Formation, actions de sensibilisation

Le taux de couverture désigne le taux de disponibilité de l'indicateur, pondéré par la part de l'actif dans le fonds.

\* Les données affichées sont celles du fonds maître.

<sup>1</sup>Couverture du portefeuille sur la base du montant financé. 1 seul emprunteur n'a pas répondu au questionnaire ESG annuel en raison des difficultés financières actuellement rencontrées

## Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com). En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.